

Journals

No. 438A

Friday, June 21, 2019

2:00 p.m.

Journaux

N° 438A

Le vendredi 21 juin 2019

14 heures

The Clerk informed the House of the unavoidable absence of the Speaker.

Whereupon, Mr. Stanton (Simcoe North), Deputy Speaker and Chair of Committees of the Whole, took the Chair, pursuant to subsection 43(1) of the Parliament of Canada Act.

PRAYER

RECALL OF THE HOUSE OF COMMONS

The Deputy Speaker informed the House that, pursuant to Standing Order 28(4), he had recalled the House today for the sole purpose of granting the Royal Assent to certain Bills.

ROYAL ASSENT

The Deputy Speaker informed the House that Her Excellency the Governor General will proceed to the Senate today at 2:00 p.m., for the purpose of giving the Royal Assent to certain Bills.

MESSAGES FROM THE SENATE

Messages were received from the Senate as follows:

— ORDERED: That, in relation to Bill C-48, An Act respecting the regulation of vessels that transport crude oil or persistent oil to or from ports or marine installations located along British Columbia's north coast, a message be sent to the House of Commons to acquaint that House of the following:

That the Senate agrees to the amendment made by the House of Commons to its amendment 2; and

That the Senate agrees to the amendment made by the House of Commons in consequence of Senate amendment 1.

— ORDERED: That, in relation to Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, a message be sent to the House of Commons to acquaint that House of the following:

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable du Président.

Sur ce, M. Stanton (Simcoe-Nord), Vice-président et président des comités pléniers, assume la présidence, conformément au paragraphe 43(1) de la Loi sur le Parlement du Canada.

PRIÈRE

RAPPEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Vice-président informe la Chambre que, conformément à l'article 28(4) du Règlement, il a convoqué la Chambre à la seule fin d'accorder la sanction royale à certains projets de loi.

SANCTION ROYALE

Le Vice-président informe la Chambre que Son Excellence la Gouverneure générale se rendra au Sénat aujourd'hui, à 14 heures, pour donner la sanction royale à certains projets de loi.

MESSAGES DU SÉNAT

Des messages sont reçus du Sénat comme suit :

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, relativement au projet de loi C-48, Loi concernant la réglementation des bâtiments transportant du pétrole brut ou des hydrocarbures persistants à destination ou en provenance des ports ou des installations maritimes situés le long de la côte nord de la Colombie-Britannique, pour l'informer de ce qui suit :

Que le Sénat accepte l'amendement apporté par la Chambre des communes à son amendement 2;

Que le Sénat accepte l'amendement apporté par la Chambre des communes à la suite de l'amendement 1 du Sénat.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, relativement au projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, pour l'informer de ce qui suit :

The Senate agrees to the amendments made by the House of Commons to Senate amendments, including amendments made in consequence of Senate amendments;

The Senate does not insist on its amendments to which the House of Commons has disagreed.

— ORDERED: That, in relation to Bill C-75, An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and other Acts and to make consequential amendments to other Acts, a message be sent to the House of Commons to acquaint that House of the following:

That the Senate agrees to the amendments made by the House of Commons to its amendments;

The Senate agrees to the amendment made by the House of Commons in consequence of Senate amendments 3 and 4;

That the Senate does not insist on its amendment 10, to which the House of Commons disagreed.

— ORDERED: That, in relation to Bill C-83, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act and another Act, a message be sent to the House of Commons to acquaint that House of the following:

That the Senate agrees to the amendments made by the House of Commons to its amendments;

That the Senate does not insist on its amendments to which the House of Commons has disagreed.

— ORDERED: That, in relation to Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages, a message be sent to the House of Commons to acquaint that House of the following:

That the Senate agrees to the amendment made by the House of Commons to its amendment 11(b);

That the Senate does not insist on its amendments to which the House of Commons has disagreed.

— ORDERED: That, in relation to Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families, a message be sent to the House of Commons to acquaint that House of the following:

That the Senate agrees to the amendment made by the House of Commons to its amendment 6;

That the Senate does not insist on its amendments to which the House of Commons has disagreed.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures, without amendment.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-101, An Act to amend the Customs Tariff and the Canadian International Trade Tribunal Act, without amendment.

Que le Sénat accepte les amendements apportés par la Chambre des communes aux amendements du Sénat, y compris les amendements apportés en raison des amendements du Sénat;

Que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements auxquels la Chambre des communes n'a pas acquiescé.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, relativement au projet de loi C-75, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, pour l'informer de ce qui suit :

Que le Sénat accepte les amendements apportés par la Chambre des communes à ses amendements;

Le Sénat accepte l'amendement apporté par la Chambre des communes à la suite des amendements 3 et 4 du Sénat;

Que le Sénat n'insiste pas sur son amendement 10 auquel la Chambre des communes n'a pas acquiescé.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, relativement au projet de loi C-83, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi, pour l'informer de ce qui suit :

Que le Sénat accepte les amendements apportés par la Chambre des communes à ses amendements;

Que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements auxquels la Chambre des communes n'a pas acquiescé.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, relativement au projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones, pour l'informer de ce qui suit :

Que le Sénat accepte l'amendement apporté par la Chambre des communes à son amendement 11b);

Que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements auxquels la Chambre des communes n'a pas acquiescé.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, relativement au projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, pour l'informer de ce qui suit :

Que le Sénat accepte l'amendement apporté par la Chambre des communes à son amendement 6;

Que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements auxquels la Chambre des communes n'a pas acquiescé.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en oeuvre d'autres mesures, sans amendement.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-101, Loi modifiant le Tarif des douanes et la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, sans amendement.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-102, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the fiscal year ending March 31, 2020.

ROYAL ASSENT

A Message was received from Her Excellency the Governor General desiring the immediate attendance of the Commons in the Senate.

Accordingly, the Deputy Speaker, with the Commons proceeded to the Senate.

The Commons returned to the Chamber.

Whereupon, the Deputy Speaker reported that when the Commons had been in the Senate, Her Excellency the Governor General was pleased to give, in Her Majesty's name, the Royal Assent to the following Bills:

Bill C-71, An Act to amend certain Acts and Regulations in relation to firearms — Chapter No. 9;

Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada — Chapter No. 10;

Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code and other Acts (ending the captivity of whales and dolphins) — Chapter No. 11;

Bill C-82, An Act to implement a multilateral convention to implement tax treaty related measures to prevent base erosion and profit shifting — Chapter No. 12;

Bill C-59, An Act respecting national security matters — Chapter No. 13;

Bill C-68, An Act to amend the Fisheries Act and other Acts in consequence — Chapter No. 14;

Bill C-77, An Act to amend the National Defence Act and to make related and consequential amendments to other Acts — Chapter No. 15;

Bill C-78, An Act to amend the Divorce Act, the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act and the Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act and to make consequential amendments to another Act — Chapter No. 16;

Bill C-84, An Act to amend the Criminal Code (bestiality and animal fighting) — Chapter No. 17;

Bill C-58, An Act to amend the Access to Information Act and the Privacy Act and to make consequential amendments to other Acts — Chapter No. 18;

Bill C-88, An Act to amend the Mackenzie Valley Resource Management Act and the Canada Petroleum Resources Act and to make consequential amendments to other Acts — Chapter No. 19;

Bill C-93, An Act to provide no-cost, expedited record suspensions for simple possession of cannabis — Chapter No. 20;

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-102, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

SANCTION ROYALE

Un message est reçu de Son Excellence la Gouverneure générale qui exprime le désir que les Communes se rendent immédiatement au Sénat.

En conséquence, le Vice-président, accompagné des Communes, se rend au Sénat.

Les Communes sont de retour à la Chambre.

Sur ce, le Vice-président fait connaître que, lorsque les Communes se sont rendues au Sénat, il a plu à Son Excellence la Gouverneure générale de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants :

Projet de loi C-71, Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu — Chapitre n° 9;

Projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles — Chapitre n° 10;

Projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (fin de la captivité des baleines et des dauphins) — Chapitre n° 11;

Projet de loi C-82, Loi mettant en œuvre une convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices — Chapitre n° 12;

Projet de loi C-59, Loi concernant des questions de sécurité nationale — Chapitre n° 13;

Projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence — Chapitre n° 14;

Projet de loi C-77, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois — Chapitre n° 15;

Projet de loi C-78, Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi — Chapitre n° 16;

Projet de loi C-84, Loi modifiant le Code criminel (bestialité et combats d'animaux) — Chapitre n° 17;

Projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence — Chapitre n° 18;

Projet de loi C-88, Loi modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et la Loi fédérale sur les hydrocarbures et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois — Chapitre n° 19;

Projet de loi C-93, Loi prévoyant une procédure accélérée et sans frais de suspension de casier judiciaire pour la possession simple de cannabis — Chapitre n° 20;

Bill C-101, An Act to amend the Customs Tariff and the Canadian International Trade Tribunal Act — Chapter No. 22;

Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages — Chapter No. 23;

Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families — Chapter No. 24;

Bill C-75, An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and other Acts and to make consequential amendments to other Acts — Chapter No. 25;

Bill C-48, An Act respecting the regulation of vessels that transport crude oil or persistent oil to or from ports or marine installations located along British Columbia's north coast — Chapter No. 26;

Bill C-83, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act and another Act — Chapter No. 27;

Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts — Chapter No. 28;

Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures — Chapter No. 29.

The Deputy Speaker also reported that he had addressed Her Excellency the Governor General as follows:

“May it please Your Excellency:

The Commons of Canada have voted Supplies required to enable the Government to defray certain expenses of the public service.

In the name of the Commons I present to Your Excellency the following Bill:

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the fiscal year ending March 31, 2020.

To which Bill I humbly request Your Excellency's Assent.”

Whereupon, the Clerk of the Senate, by Command of Her Excellency the Governor General, did say:

“In Her Majesty's name, Her Excellency the Governor General thanks Her Loyal Subjects, accepts their benevolence, and assents to this Bill.”

Bill C-102, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the fiscal year ending March 31, 2020 (Appropriation Act No. 2, 2019-20) — Chapter No. 21.

Projet de loi C-101, Loi modifiant le Tarif des douanes et la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur — Chapitre n° 22;

Projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones — Chapitre n° 23;

Projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis — Chapitre n° 24;

Projet de loi C-75, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois — Chapitre n° 25;

Projet de loi C-48, Loi concernant la réglementation des bâtiments transportant du pétrole brut ou des hydrocarbures persistants à destination ou en provenance des ports ou des installations maritimes situés le long de la côte nord de la Colombie-Britannique — Chapitre n° 26;

Projet de loi C-83, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi — Chapitre n° 27;

Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois — Chapitre n° 28;

Projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en oeuvre d'autres mesures — Chapitre n° 29.

Le Vice-président fait aussi connaître qu'il s'est adressé à Son Excellence la Gouverneure générale dans les termes suivants :

« Qu'il plaise à Votre Excellence :

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face aux dépenses publiques.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le projet de loi suivant :

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner. »

Sur ce, le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence la Gouverneure générale, s'est exprimé ainsi :

« Au nom de Sa Majesté, Son Excellence la Gouverneure générale remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi. »

Projet de loi C-102, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2020 (Loi de crédits n° 2 pour 2019-2020) — Chapitre n° 21.

ADJOURNMENT

At 2:55 p.m., the Deputy Speaker adjourned the House until Monday, September 16, 2019, at 11:00 a.m., pursuant to Standing Orders 28(2) and 24(1).

AJOURNEMENT

À 14 h 55, le Vice-président ajourne la Chambre jusqu'au lundi 16 septembre 2019, à 11 heures, conformément aux articles 28(2) et 24(1) du Règlement.